

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Lundi 16 décembre 2019

Salle Jean Favre

18h00

Date de convocation :

10 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24 PRESENTS = 18 VOTANTS = 18

Présents titulaires :

P.BERTHELON, S.DELONG, R.DIDIER, P.GARIOT, F.GROSJEAN, JP.LUCIOT, S.COEURDASSIER, JP.RAMAGET, D.THIEBAUD, B.CARBILLET, E.DARBOT, JP.GARNIER, F.GIROD, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, M.J. RUEL

Représentés :

P.ANDRIOT (suppléée par C.COLLIAT), P.DZIEGIEL (suppléé par AC.DURY)

Présents suppléants :

C.COLLIAT, AC.DURY, B.JOFFRAIN, C.BOURGEOIS

Excusés:

P.ANDRIOT, P.DZIEGIEL, JM.RABIET, N.FUERTES, A.LAMBERT, R.OTTIGER, F.GONCALVES, JP.HURSON

Assistaient à la réunion : Parlementaire : C.GUENE

CDT: Y.DOUCEY

Invités : X.DENIS (Trésorier), N.CORTE (JHM) Équipe PETR : S.SIDIBE, K.HURSON, E.PROBERT

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le seize décembre à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle 3 Jean Favre, Commune de Langres, sous la Présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD. Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique THIEBAUD ouvre la séance. Monsieur Dominique THIEBAUD demande à l'assemblée d'ajouter une délibération sur table concernant le projet de la Cité de la Vannerie. Après acceptation, monsieur Dominique THIEBAUD procède à l'examen de l'ordre du jour.

Madame Anne-Cécile DURY est désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour:

	ELIBERATION: VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU EMBRE 2019	
2. FII	NANCES – ADMINISTRATION GENERALE	
2.1.	Délibération : Bilan des répartitions et transfert des excédents du CD52	3
2.2.	Délibération : DBM n°3 - Budget Principal - 51800 - Etude Projet Specta	
Viva	nnt Musique	
2.3.	Délibération : DBM n°4 – Budget Principal – 51800 – Etude Mobilité	
2.4.	Délibération : DBM n°4 - Budget Annexe Services Délégués - 51875 - Intér	
Emp		6
2.5.		ent
com		7
2.6.		ces
Délé	égués – 51875 – erreur matérielle	
2.7.		
2.8.		
5180	00	
2.9.	Délibération : Assujettissement TVA des Budgets annexes dédiés aux zor	ıes
d'ac	tivités	
3. TC	DURISME	.11
3.1.	Délibération : Présentation du rapport de DSP de la Résidence de Tourisme de	e la
Ving	geanne pour 2018	
3.2.	Délibération : Demande d'inscription au PDIPR du sentier du Moine de Morimo	nd
	12	
3.3.	Délibération : Projet de la Cité de la vannerie à Fayl-Billot	.13
4. EC	CONOMIE	
4.1.	Délibération : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Business S	aud
Cha	mpagne	
4.2.	Délibération: Mise à disposition de terrain par la CCGL au PETR po	our
	énagement de la zone d'activités de Langres Nord	
	Délibération : DBM n°3 – Budget Annexe Langres Nord – 51871 – Aménagem	
	PAR – Accueil TC IMMO	
4.4.		
	ueil de l'entreprise TC Immo	
4.5.		.19
-	UESTIONS DIVERSES	
5.1.		_
5.2.	Dates de réunion	.20

1. DELIBERATION: VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 septembre 2019.

Délibération n°2019-053 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 septembre 2019

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 30 septembre 2019.

2. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Délibération : Bilan des répartitions et transfert des excédents du CD52

Délibération n°2019-054 - Objet : Bilan des répartitions et transfert des excédents du CD52

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres.

Vu la Délibération du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 concernant la Convention de partenariat avec le PETR du Pays de Langres ;

Vu la Convention de partenariat du 15 décembre 2016 signée entre le Conseil Départemental de Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres qui fixent les conditions dans lesquelles le CD52 apporte son soutien financier au syndicat entre 2016 et 2020;

Considérant que le PETR, issu notamment, des deux anciens Syndicats mixtes d'aménagement touristique et économique, pourra utiliser les excédents imputables au Département, soit 663 927,57, selon un programme annuel axé sur le tourisme, approuvé par le Conseil Départemental ;

Les excédents imputables au Conseil Départemental 52 correspondent à un montant de 663 927,57€, qui se situent dans les budgets suivants :

Budget Principal : 301 617,30 €

Budget Annexe Langres Sud : 215 743,97 €

Budget Annexe Langres Nord : 35 874,42 €

Budget Annexe ZI des Moulières : 94 227,29 €

Budget Annexe Plateformes logistiques : 16 464,59 €

Total : 663 927,57 €

Il convient ainsi d'effectuer les opérations comptables suivantes : transfert d'une partie des excédents d'investissement des Budgets Annexes vers le Budget Principal section investissement.

Virement BA Langres Sud de 215 743,97€ vers le BP (Résultat 2018 : 226 922,28€)

Virement Langres Nord de 35 874,42€ vers le BP (Résultat 2018 : 60 633,90€)

Virement ZI des Moulières de 94 227,29€ vers le BP (Résultat 2018 : 263 076,82€)

BA Plateformes logistiques de 16 464,59€ vers le BP (Résultat 2018 : 28 039,99€)

Montant total à transférer au Budget Principal : 362 310,27€

Ainsi, l'ensemble des fonds sont positionnés au Budget Principal.

L'ensemble des crédits ont été affectés à 34 opérations avec accord du Conseil Départemental de Haute-Marne. L'ensemble des excédents imputables au Conseil Départemental de Haute-Marne est ainsi consommé.



Enveloppe Excédents CD 52	663 927,57 €
Opérations 2013 - 2015	107 567,26€
Programmation 2017	134 632,73 €
Programmation 2018	299 084,00 €
Programmation 2019	122 643,58€
Total	663 927,57 €

Au regard des cofinancements obtenus et de la validation de la programmation annuelle par le Conseil Départemental 52, voici un tableau récapitulatif des montants affectés à chacune des opérations touristiques. Il convient ainsi d'affecter les crédits pour chacune des opérations touristiques citées à partir des fonds positionnés au Budget Principal.

Année de programmation	Budget	Opération : N°	Opération : Intitulé	Montant	TOTAL par anné	
2013-2015	Budget Principal	142	Liez Jonction Parking / Plage	4 413,00 €		
2013-2015	Budget Principal	144	Sites des sources de l'Aube	707,00 €	,	
2013-2015	Budget Principal	146	Mouche - Aménagements divers	2 296,00 €	,	
2013-2015	Budget Principal	147	Charmes Liez Vingeanne - Douches extèrieures	4 255,00 €		
2013-2015	Budget Principal	148	Charmes Liez - Valorisation des plages	5 694,00 €		
2013-2015	Budget Principal	150	Pays de Langres - Territoire d'étape	2 614,00 €	107 567,26 €	
2013-2015	Budget Principal	151	Liez - Valorisation de l'accueil du public	37 694,00 €		
2013-2015	Budget Principal	152	Liez - Valorisation de l'aire de jeux	21 978,26 €		
2013-2015	Budget Principal	153	Charmes - Création de l'aire de jeux	15 879,00 €		
2013-2015	Budget Principal	156	Fort du Cognelot - Etude reconversion	2 984,00 €	•	
2013-2015	Budget Principal	138b	Vingeanne - Extension Pole Touristique	9 053,00 €		
2017	Budget Annexe ZAI du Breuil	1179	Tourne à gauche ZAI du Breuil	39 284,73 €		
			Interprétation des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine - Phase 1 (4 opérations par ordre de priorité : Le Pailly,			
2017	Budget Principal	166	Cohons, les sources de l'Aube, Ville de Langres)	12 808,00 €	134 632,73 €	
2017	Budget Principal	165	Aménagement d'une aire de camping car	50 066,40 €	134 032,73	
2017	Budget Principal	163	Aménagement tour de lac Charmes - Phase 4	15 251,00 €	•	
2017	Budget Principal	164	Extension schéma touristique	8 000,00 €		
2017	Budget Principal	167	Développement des itinéraires de randonnées	2 949,60 €		
2017	Budget Principal	168	Signalétique touristique LIEZ	6 273,00 €		
2018	Budget Principal	171	Acquisition de fauteuils de bains pour personnes à mobilité réduite	4 400,00 €		
2018	Budget Principal	172	Mise en place d'un ponton flottant au Lac de la Vingeanne	24 000,00 €		
2018	Budget Principal	173	Installation de points de collecte et de tri sélectif des déchets	25 200,00 €		
2018	Budget Principal	183	Interprétation des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine - 2 : le canal à Heuilley-Cotton, Bourbonne Les Bains - Tufière de Rolampont	13 400,00 €		
2018	Budget Principal	174	Réaménagement de la Tufière de Rolampont	16 220,00 €	299 084,00	
2018	Budget Principal	186	Fléchage sur site PIP	3 960,00 €	299 004,00	
2018	Budget Principal	177	Rénovation des OT de Langres et de Bourbonne Les Bains (Etude)	10 000,00 €		
2018	Budget Principal	178	Mise en tourisme du site de la Source de la Meuse	50 080,00 €		
2018	BA Bâtiment Commercial Liez	101	Mise en place d'un garde corps	1 424,00 €	•	
2018	BA Bâtiment Commercial Liez	100	Aménagement du bâtiment	112 000,00 €	,	
2018	BA Services délégués	18	Réhabilitation de la résidence de tourisme de la Vingeanne	38 400,00 €		
2019	Budget Principal	191	Aménagement des cheminements et espaces publics de la Liez	45 000,00 €		
2019	Budget Principal	192	Labellisation Handiplage base nautique de Changey	15 600,00 €		
2019	Budget Principal	193	Création espace de stationnement à Changey	8 000,00 €	122 643,58	
2019	Budget Principal	195	Aménagement des espaces de losirs de la Vingeanne	40 043,58 €		
2019	Budget Principal	198	PIP Phase 3	14 000,00 €		
	• •	TOTAUX	•	663 927,57 €	663 927,5	



Les montants transférés du Budget Principal à chacun des trois Budgets Annexes sont ainsi les suivants :

- pour le BA ZAI du Breuil : 39 284,73€,

pour le BA Bâtiment Commercial : 113 424€,

- pour le BA Services Délégués : 38 400€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide d'effectuer les transferts spécifiés ci-dessus.

2.2. Délibération : DBM n°3 - Budget Principal - 51800 - Etude Projet Spectacle Vivant Musique

Délibération n°2019-055 - Objet : DBM n°3 - Budget Principal - 51800 - Etude Projet Spectacle Vivant Musique

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération prise lors du Comité Syndical du 1er juillet 2019 – n°2019-029,

Considérant la nécessité d'inscrire l'opération 200 : Etude projet spectacle vivant et musique au Budget Principal section investissement pour un montant de 20 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°3 – Budget Principal – 51800 – Etude Projet Spectacle Vivant suivante :

52269	PETR DU PAYS DE LANGRES		
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET PRINCIPAL	DM n°3	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

ETUDE PROJET SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE

Disimodian	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1318-200-020 : ETUDE PROJET SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	0,00 €	0,00€	0,00€	20 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00€	0,00€	20 000,00 €
D-2031-200-020 : ETUDE PROJET SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	0,00 €	20 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		20 000,00 €		20 000,00 €



2.3. Délibération : DBM n°4 – Budget Principal – 51800 – Etude Mobilité

Délibération n°2019-056 - Objet : DBM n°4 - Budget Principal - 51800 - Etude Mobilité

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération prise lors du Comité Syndical du 30 septembre 2019 – n°2019-051;

Considérant la nécessité d'inscrire l'opération 199 : Etude Mobilité au Budget Principal section investissement pour un montant de 40 000 €;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°4 – Budget Principal – 51800 – Etude Mobilité suivante :

52269	PETR DU PAYS DE LANGRES		
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET PRINCIPAL	DM n°4	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

ETUDE MOBILITE

B	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1326-199-020 : ETUDE MOBILITE	0,00 €	0,00€	0,00€	15 000,00 €
R-1328-199-020 : ETUDE MOBILITE	0,00 €	0,00 €	0,00€	25 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00€	0,00€	40 000,00€
D-2031-199-020 : ETUDE MOBILITE	0,00 €	40 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total Général		40 000,00 €		40 000,00 €

2.4. Délibération : DBM n°4 - Budget Annexe Services Délégués - 51875 -**Intérêts Emprunts**

Délibération n°2019-057 - Objet : DBM n°4 - Budget Annexe Service Délégués - 51875 - Intérêts

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant une insuffisance de crédits dû à une augmentation des intérêts, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°4 – Budget Annexe Services Délégués – 51875 – Intérêts Emprunts suivante :



52269	PETR DU PAYS DE LANGRES	DM04	2040
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET ANNEXE SERVICES D	DM n°4	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

INTERETS EMPRUNTS

Décimation	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-01 : Contrats de prestations de services	83,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	83,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	83,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	83,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	83,00 €	83,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00€		0,00€

2.5. Délibération : DBM n°1 – Affectation du résultat – Budget Annexe Bâtiment commercial Liez – 51874 – erreur matérielle

Délibération n°2019-058 - Objet : DBM n°1 – Affectation du résultat – Budget Annexe Bâtiment commercial Liez – 51874 – Erreur matérielle

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 février 2019 du Comité Syndical n°2019-011 actant de l'affectation des résultats ; Considérant que lors de l'affectation du résultat du Budget Annexe Bâtiment commercial Liez – 51874, il a été constaté une erreur dans la reprise des résultats ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide l'affectation du résultat – Budget Annexe Bâtiment commercial Liez comme suit :

52269	PETR DU PAYS DE LANGRES		
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET ANNEXE BATIMENT C	DM n°1	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

MODIFICATION AFFECTATION RESULTAT-BA 51874

Dácimation	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-95 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	2 725,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	2 725,00 €	0,00 €
R-752-95 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 725,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 725,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	2 725,00 €	2 725,00 €
Total Général		0,00€		0,00€



2.6. Délibération : DBM modificative n°1 – Affectation du résultat – Budget Services Délégués – 51875 – erreur matérielle

Délibération n°2019-059 - Objet : DBM modificative n°1 - Affectation du résultat - Budget Annexe Services Délégués - 51875 - erreur matérielle

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 février 2019 du Comité Syndical n°2019-011 actant de l'affectation des résultats ; Vu la délibération du 30 septembre 2019 du Comité Syndical n°2019-036 actant d'une DBM, qu'il convient d'annuler et de remplacer par celle-ci ;

Considérant que lors de l'affectation du résultat du Budget Annexe Services Délégués – 51875, il a été constaté une erreur dans la reprise des résultats ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM modificative n°1 du Budget Services Délégués comme suit :

52269	PETR DU PAYS DE LANGRES		
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET ANNEXE SERVICES D	DM n°1	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

MODIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Désimation	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	72 402,28 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	72 402,28 €	0,00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 402,28 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 402,28 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	72 402,28 €	72 402,28 €
Total Général		0,00€		0,00€

2.7. Délibération: Ouverture des crédits en section d'investissement.

Délibération n°2019-060 - Objet : Ouverture des crédits en section d'investissement

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical va voter le budget primitif 2020 le 13 février 2020. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2020 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans le limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGT).



Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à l'échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits suivants :

a autoriser i ouverture anticipée en depenses à investissement pour i exercice 2020 des creaits suivants :					
BUDGET	Opérations		Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2019	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2020	Articles
	161	SCoT + étude biodiversité trames bleues et vertes	142 930,80 €	35 732,70 €	202
	166	PIP - phase 1	109 404,00 €	27 351,00 €	2315
	174	Réaménagement de la tufière de Rolampont	44 956,00 €	11 239,00 €	2158
PRINCIPAL 51800	186	Fléchage sur sites du PIP	5 940,00 €	1 485,00 €	2315
	188	Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du pays de Langres	108 480,00 €	27 120,00 €	2315
	191	Aménagements des chemins et espaces publics de la Liez	135 000,00 €	33 750,00 €	2315
LANGRES SUD - 51875	1874	Aménagement de zone VINGEANNE TRANSPORT	208 663,46 €	52 165,87 €	2317
PLATEFORMES LOGISTIQUES - 51873	1275	Centre de démantèlement	2 760 000,00 €	690 000,00 €	2317
BÂTIMENT COMMERCIAL - 51874	100	Aménagement espace commercial	140 000,00 €	35 000,00 €	2313
SERVICES DELEGUES	18	Amélioration offre locative RTV	192 000,00 €	48 000,00 €	2033
ZAI DU BREUIL -	1181	Bolétus	24 000,00 €	6 000,00 €	2317
51879	1179	Signalétique	11 000,00 €	2 750,00 €	2317

2.8. Délibération : DBM n°5 - Insuffisance crédit chapitre 011 - Budget Principal - 51800.

Délibération n°2019-061 - Objet : DBM n°5 - Insuffisance crédit chapitre 011 - Budget Principal - 51800

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;



Considérant une insuffisance de crédits au Chapitre 011 – Dépenses à caractère général - dû à des dépenses liées à des aléas imprévisibles et à des erreurs d'imputation, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire, afin d'honorer les factures à venir;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°5 – Insuffisance crédit chapitre 011 – Budget Principal comme suit :

52269	PETR DU PAYS DE LANGRES	T	
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET PRINCIPAL	DM n°5	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

INSUFFISANCE DE CREDITS CHAPITRE 011

Décimation	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	25 000,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	60 000,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	112 000,00 €	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00€		0,00€

2.9. Délibération: Assujettissement TVA des Budgets annexes dédiés aux zones d'activités

Délibération n°2019-062 - Objet : Assujettissement TVA des Budgets Annexes dédiés aux zones d'activités

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 30 septembre 2019 du Comité Syndical n°2019-037 actant la fusion de budgets ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide, à partir du 1er janvier 2020, d'assujettir les 3 Budgets Annexes suivants :

- budget Annexe Langres Sud,
- budget Annexe Zone d'activité Chalindrey Grand Est de la CCSF,
- budget Annexe Zone d'activités économiques (ZAE) de la CCGL.



3. TOURISME

3.1. Délibération : Présentation du rapport de DSP de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne pour 2018

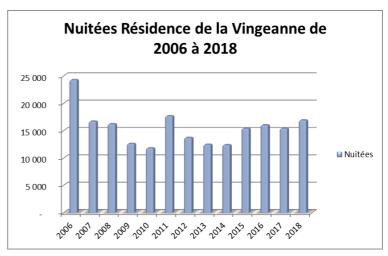
Le rapport d'activité et de fréquentation 2018 du délégataire est présenté pour la Résidence de Tourisme de la Vingeanne.

	VINGEANNE					
	2015 2016 2017 2018					
Bilan	284 675 €	312 079 €	347 504 €	381 230 €		
Chiffre d'Affaire	384 981 €	430 824 €	468 599 €	505 238 €		
Bénéfice	13 212 €	2 568 €	5 317 €	15 789 €		

DSP du site de la Vingeanne : 4 salariés (moyenne)

Le volume de nuitées est constant depuis 2015, autour de 15 000 par année mais progresse en 2018 pour atteindre presque 17 000 (7838 clients).

En 2018, dans le but de développer du chiffre d'affaire, tant au niveau de l'hébergement que de la partie restauration, l'exploitant continue à travailler avec différents groupes, collèges en stage avec la base nautique, mariages, anniversaires, plusieurs fêtes de familles et séminaires. Le restaurant gagne en fréquentation locale.



L'exploitant a poursuivi son partenariat avec Expedia, Booking.com, la France du Nord au Sud (distribué par Maeva), Camping & Co, Pitchup (Tour opérateur anglais), Airbnb, Groupon et Thomas Cook. Un bon chiffre d'affaire a été réalisé en mai sur les groupes, en amont des mois de juillet et août qui ont bénéficié d'une belle météo.

Le festival du Chien à Plumes a très bien fait fonctionner le restaurant début août et les vendangeurs (sur une longue période) ont permis de faire un beau chiffre en septembre.

Les internautes, en particulier les clients hollandais, font du tort à propos de la vétusté des chalets, avec des avis négatifs sur le réseau. L'exploitant a dû refaire des planchers dans plusieurs chalets car des trous se forment d'année en année ce qui représente un danger réel. Certaines terrasses sont très abimées et des lames ont été remplacées. L'exploitant est obligé de pratiquer des promotions même en haute saison ce qui représente un réel manque à gagner.

La location des bateaux électriques a bien démarré. Cette nouvelle activité attire néanmoins du monde au bord du lac ce qui prouve qu'il faut continuer à développer l'offre autour de la résidence.

Globalement ce fut une bonne saison.



Il est proposé au Comité Syndical de valider le rapport du délégataire de l'année 2018 pour la résidence de la Vingeanne.

Délibération n°2019-063 - Objet : Présentation du rapport de DSP de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne pour 2018

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la convention de Délégation de Services Publics ;

Après avoir entendu un résumé du rapport 2018 des biens suivants donnés en délégation : la Résidence de Tourisme de la Vingeanne.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus et représentés, prend acte du rapport d'activités 2018.

3.2. Délibération : Demande d'inscription au PDIPR du sentier du Moine de **Morimond**

A la demande de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, le PETR du Pays de Langres porte la création d'un

itinéraire de randonnée (piéton et cycliste) autour de l'ancienne Abbaye de Morimond, de 9,5 km.

Il est rappelé que le département de la Haute-Marne dispose d'un Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (P.D.I.P.R.), conformément à la a loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57).

La volonté du maitre d'ouvrage est d'inscrire cet itinéraire dans ce cadre, ce qui permet de garantir la pérennité du sentier et son entretien. Il est proposé en conséquence :

MORIMOND

- 1 / d'inscrire le sentier du Moine de Morimond au PDIPR de la Haute-Marne et de fixer par convention avec les Communauté de Communes concernées (Savoir-Faire, Meuse Rognon) les engagements réciproques permettant :
 - de conserver à ce chemin d'intérêt touristique son caractère public et ouvert ;
 - de ne pas l'aliéner;
 - de maintenir la libre circulation des piétons et cyclistes
 - d'en empêcher l'interruption (pas de clôtures);
 - de respecter la charte départementale de balisage, en conformité avec celles des fédérations de randonneurs concernées;
 - de prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières ;
 - d'informer le Conseil départemental;
 - d'avertir les Présidents des fédérations de chasse locales de la création des dits itinéraires (équestres, pédestres et VTT);
 - de mentionner ces itinéraires dans les baux de chasse.
- 2 / de demander au Président du Conseil départemental de bien vouloir inscrire cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institué par la loi du 22 juillet 1983.



3 / d'autoriser le Président du PETR du Pays de Langres à signer toutes conventions relatives à cette affaire

Délibération n°2019-064 - Objet : Demande d'inscription au PDIPR du sentier du Moine de Morimond

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, le PETR du Pays de Langres portant la création d'un itinéraire de randonnée (piéton et cycliste) autour de l'ancienne Abbaye de Morimond ;

Considérant que le département de la Haute-Marne dispose d'un Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (P.D.I.P.R.), conformément à la a loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57) ;

La volonté du maitre d'ouvrage est d'inscrire cet itinéraire dans ce cadre, ce qui permet de garantir la pérennité du sentier et son entretien.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- 1 / d'inscrire le sentier du Moine de Morimond au PDIPR de la Haute-Marne et de fixer par convention avec les Communauté de Communes concernées (Savoir-Faire, Meuse Rognon) les engagements réciproques permettant :
 - de conserver à ce chemin d'intérêt touristique son caractère public et ouvert ;
 - de ne pas l'aliéner;
 - de maintenir la libre circulation des piétons et cyclistes
 - d'en empêcher l'interruption (pas de clôtures);
 - de respecter la charte départementale de balisage, en conformité avec celles des fédérations de randonneurs concernées;
 - de prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières ;
 - d'informer le Conseil départemental ;
 - d'avertir les Présidents des fédérations de chasse locales de la création des dits itinéraires (équestres, pédestres et VTT);
 - de mentionner ces itinéraires dans les baux de chasse.
- 2 / de demander au Président du Conseil départemental de bien vouloir inscrire cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institué par la loi du 22 juillet 1983.
- 3 / d'autoriser le Président du PETR du Pays de Langres à signer toutes conventions relatives à cette affaire.

3.3. Délibération : Projet de la Cité de la vannerie à Fayl-Billot

- M. William JOFFRAIN présente le projet de Cité de la vannerie à l'aide du diaporama joint. C'est un projet de 934,5 m² de moins de 4 millions d'euros HT (équipements et scénographie compris).
- M. Dominique THIEBAUD indique que la surface a été diminuée par rapport à l'étude de faisabilité (1230 m²).
- M. Jean-Pierre LUCIOT s'interroge sur la matière première et sa disponibilité.
- M. William JOFFRAIN confirme que la ressource en osier est une problématique en raison de différentes considérations techniques. Un projet pour faire renaître la filière osiéricole est mené en parallèle. A défaut de production locale suffisante, il faut importer depuis d'autres pays producteurs. M. William Joffrain explique que le métier ne peut plus se borner au travail de l'osier ou du rotin. Il faut se pencher sur d'autres matières.
- M. François GIROD évoque la problématique de la fabrication des moules, qui sont permis par deux menuisiers âgés. Le travail en 3D via le Fab Lab doit permettre de palier à ce manque.
- M. Romary DIDIER évoque les partenariats à nouer avec le Lycée Charles de Gaulle sur le Bois (commande numérique, pôle art appliqué) et le pôle bois de Liffol par exemple et qu'il est intéressant de travailler d'autres matériaux.



- M. William JOFFRAIN confirme l'importance d'associer différentes matières à l'osier et le lien tissu et vannerie et cite l'exemple d'une commande qui n'a pas pu être honorée de Dior car cette entreprise souhaitait qu'un morceau de tissu soit greffé à un set de table tressé. Il confirme que des liens sont déjà envisagés avec les pôles de compétence proches.
- M. Pierre GARIOT exprime que c'est un projet intéressant. Il s'interroge sur le risque de ne pas atteindre 80% de subventions et les incidences sur le projet si le taux n'est pas atteint. Il indique que, pour un tel projet, le coût de fonctionnement n'est pas à négliger, ainsi que le réinvestissement dans la scénographie. Tout l'enjeu est d'animer ce projet. Il trouve intéressant la dimension Recherche et Développement qui permet de faire évoluer le projet et de donc de limiter l'obsolescence d'une scénographie.
- M. Eric DARBOT indique la nécessaire fourchette de 60% à 80% de subventions à obtenir. Ensuite, ce sont toutes les strates de collectivités qui devront trancher.
- M. William JOFFRAIN confirme que ce n'est pas qu'un projet de bâtiment, mais un outil qui permettra le développement de nouveaux projets, de répondre à la demande et l'organisation de toute la filière. L'enjeu d'animation est fort pour le projet Cité de la vannerie qui nécessitera un travail au quotidien pour faire venir (étudiants de haut niveau, profils différents de ceux des vanniers) et faire perdurer l'engagement des vanniers.
- M. François GIROD évoque l'importance des stages courts et cite en exemple l'accueil d'architectes d'intérieur suisses.
- M. Eric DARBOT ajoute que c'est un véritablement un outil au service de la vannerie, qui doit permettre à terme de répondre à des commandes haut de gamme (Dior, Ritz, etc.).
- Mme. Claire COLLIAT salue les liens et les prolongements qui sont noués. Ce n'est pas juste un bâtiment. Tout cela découle du travail du CDPV, qui rassure sur la pérennité du projet. A noter l'implication de la Région dans la réhabilitation de l'Ecole de Vannerie et ses liens avec le projet de Cité de la vannerie.
- M. Dominique THIEBAUD et M. Eric DARBOT soulignent aussi l'importance de l'implication de la Région dans sa volonté de faire de Fayl-Billot un Pôle d'excellence.
- M. Charles GUENE pense que ce projet est de rayonnement national.
- M. Eric DARBOT complète en indiquant que c'est une opportunité en termes d'accompagnement en ingénierie.

Délibération n°2019-065 - Objet : Projet de la Cité de la Vannerie à Fayl-Billot

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de, sous réserve d'une délibération concordante de la Communauté de Communes :

- approuver le projet de Cité de la vannerie, en tant que maître d'ouvrage, avec un coût objectif de 4 millions d'euros HT (équipements, scénographie compris),
- conditionner sa réalisation à l'obtention de 80 % de subvention, les 20% restant soit environ 800 000 € seront répartis entre le PETR du Pays de Langres et la Communauté de Communes des Savoir-Faire,
- autoriser le Président à solliciter tous les financeurs,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles à la conduite du projet.

4. ECONOMIE

4.1. Délibération : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Business Sud Champagne

L'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public en novembre 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de promotion économique et d'attractivité sur leur territoire.

L'objectif était de mutualiser dans un même outil l'ensemble des moyens dédiés à l'attractivité du territoire et au suivi des projets économiques structurants, afin d'optimiser l'action publique au service des territoires.



Ainsi Business Sud Champagne, qui a intégré l'équipe d'Aube Développement, exerce aujourd'hui ses activités en s'appuyant sur son objet qui est de :

- promouvoir l'image et l'attractivité du territoire « Sud Champagne », en France et à l'étranger, en vue d'accueillir de nouvelles activités sur son territoire,
- accompagner les entreprises dites stratégiques, tout en favorisant l'émergence de filières d'intérêt régional.

Cet objet se décompose en quatre principales missions, à savoir :

- la promotion du territoire,
- la prospection d'entreprises,
- la structuration de filières,
- et l'appui aux entreprises stratégiques.

Créée initialement par ses 5 membres fondateurs, rejoints par Nogentech et la Semtac (Technopole de l'Aube), l'agence a prévu dès son origine d'élargir sa gouvernance aux Conseils départementaux et à l'ensemble des Communautés de Communes du territoire qui constituent des partenaires incontournables de ses actions.

En effet, légitimées par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) portent notamment la compétence exclusive du foncier et de l'immobilier d'entreprises, éléments essentiels de l'attractivité d'un territoire.

En compléments de ses missions principales, Business Sud Champagne se propose en effet de constituer pour les EPCI du territoire qui le souhaitent un véritable outil pour répondre à leurs besoins de structuration de leur offre territoriale et constituer un pôle d'excellence aux portes du Grand Paris.

Les trois Communautés de communes : Grand Langres, Savoir-Faire et Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais, à travers le PETR du Pays de Langres, ont été invitées à se joindre au mouvement impulsé par Business Sud Champagne, ce qui permettra de s'appuyer sur les équipes du GIP pour renforcer les moyens et actions en matière de développement économique sur le territoire.

Il convient de noter que cette adhésion à Business Sud Champagne induit une participation financière pour le PETR du Pays de Langres à hauteur de 1000 € par an.

Par ailleurs, cette adhésion qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2020, donnera droit au PETR du Pays de Langres à un représentant en Assemblée Générale du GIP Business Sud Champagne.

L'adhésion effective du PETR du Pays de Langres interviendra avec l'approbation, dans cadre d'une délibération future, de la Convention constitutive du GIP Business Sud Champagne modifiée pour intégrer l'ensemble des EPCI ayant souhaité adhérer et qui vous sera alors présentée.

Délibération n°2019-066 - Objet : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Business Sud Champagne

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1511-1 et suivants ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit dite « loi

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public;



VU l'arrêté préfectoral n°2018/588 du 31 octobre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne ;

CONSIDERANT qu'un GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif ;

CONSIDERANT que le GIP Business Sud Champagne, par son objet et les moyens dont il dispose, est une structure qui garantit la mise en valeur de l'attractivité du territoire « Sud Champagne » et donc du territoire du Pays de Langres ;

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP Business Sud Champagne permettra d'assister et d'accompagner le PETR du Pays de Langres dans les actions qu'elle entend mener dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique sur son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver le principe d'une adhésion du PETR du Pays de Langres au GIP Business Sud Champagne dans le courant de l'année 2020 moyennant une contribution qui devrait être de 1000 € par an ;
- autoriser le Président à fixer les conditions juridiques et financières de la future adhésion du PETR du Pays de Langres devant conduire à l'actualisation de la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne;
- prendre acte que l'adhésion effective du PETR du Pays de Langres interviendra avec l'approbation, dans le cadre d'une délibération future, de la Convention constitutive du GIP Business Sud Champagne modifiée;
- désigner M. Dominique THIEBAUD comme représentant à l'AG.



4.2. Délibération : Mise à disposition de terrain par la CCGL au PETR pour l'aménagement de la zone d'activités de Langres Nord

Une entreprise de transport logistique, TC Immo, souhaite s'installer sur la ZA Langres Nord.

Délibération n°2019-067 - Objet : Mise à disposition de terrain par la CCGL au PETR pour l'aménagement de la zone d'activités de Langres Nord

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, conformément aux statuts du PETR du Pays de Langres, les Communautés de communes mettent à disposition du PETR les terrains nécessaires à l'aménagement des zones d'activités relevant de sa compétence ainsi que le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validé par le Comité Syndical ;

Considérant la nécessité de conduire l'aménagement de la desserte d'une parcelle de terrain sur la zone d'activités de Langres nord, située sur la commune de Rolampont, pour accueillir l'entreprise TC Immo et donc de mettre à disposition par la Communauté de Communes du Grand Langres, propriétaire, au PETR du Pays de Langres le terrain nécessaire à cet aménagement ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide de:

- approuver la convention établie entre la CCGL et le PETR du Pays de Langres, relative à la mise à disposition pour partie de la parcelle cadastrée section ZN 140, sise sur la commune de Rolampont ;
- autoriser le Président à signer cette convention de mise à disposition de terrain.

4.3. Délibération : DBM n°3 - Budget Annexe Langres Nord - 51871 - Aménagement du PAR - Accueil TC IMMO

Délibération n°2019-068 - Objet : DBM n°3 - Budget Annexe Langres Nord - 51871 - Aménagement du PAR - Accueil TC Immo

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'inscrire l'opération 1674 : Aménagement du PAR – Accueil TC IMMO au Budget Annexe Langres Nord- 51871- section investissement pour un montant de 17 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°5 – Budget Annexe Langres Nord – 51871 – Aménagement du PAR – Accueil TC Immo comme suit :



52269	PETR DU PAYS DE LANGRES		
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET ANNEXE LANGRES NO	DM n°3	2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AMENAGEMENT DU PAR - ACCUEIL TC IMMO

Décimation	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désign ation Leading to the control of the control	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1341-1674-90: AMENAGEMENT DU PAR - ACCUEIL TC IMMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 100,00 €
R-1348-1674-90: AMENAGEMENT DU PAR - ACCUEIL TC IMMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 900,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
D-2315-1674-90: AMENAGEMENT DU PAR - ACCUEIL TC IMMO	0,00 €	17 000,00€	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	17 000,00€	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	17 000,00€	0,00 €	17 000,00 €
Total Général		17 000,00 €		17 000,00 €

4.4. Délibération : Demande de subvention Aménagement du PAR Langres Nord – Accueil de l'entreprise TC Immo

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir demander les subventions suivantes pour mener à bien les travaux d'aménagement du PAR Langres Nord pour l'accueil de l'entreprise TC Immo.

Dépe	enses	Rece	ettes
Aménagement du PAR	17 000€ HT	DETR (30%)	5 100€
Langres Nord – Accueil de		GIP HM (30%)	5 100€
l'entreprise TC Immo		PETR (40%)	6 800€

Délibération n°2019-069 - Objet : Demande de subvention Aménagement du PAR Langres Nord - Accueil de l'entreprise TC Immo

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2019-066 du 17 décembre 2019 actant le budget de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des financeurs comme suit, et à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

Dépenses HT		Recettes HT	
Aménagement du PAR	17 000€	DETR (30%)	5 100€
Langres Nord – Accueil de		GIP HM (30%)	5 100€
l'entreprise TC Immo		PETR (40%)	6 800€
Total	17 000€	Total	17 000€



4.5. Délibération : PIG Habiter Mieux – désignation du représentant du PETR

Le programme Habiter Mieux est relancé pour 3 années de programmation à compter de janvier 2020 sur les communautés de communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais et Savoir-Faire. L'opérateur Habitat et Développement en assurera le suivi-animation sous la direction d'un comité de pilotage. Les deux communautés de communes y ont désigné leurs représentants. Il est proposé qu'un membre du Comité Syndical du PETR assure la conduite de ce Comité de Pilotage

Délibération n°2019-070 - Objet : PIG Habiter Mieux – désignation du référent PIG Habiter Mieux du PETR

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	18	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération B2019-026 en date du 20 mai 2019 actant la mise en œuvre du PIG Habiter Mieux;

Vu la Délibération 2019-022 en date du 1^{er} juillet 2019 actant la création du Budget Annexe PIG Habiter Mieux ;

Vu la délibération 2019-023 en date du $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ juillet 2019 actant le budget PIG Habiter Mieux ;

Vu la délibération 2019-024 en date du 1^{er} juillet 2019 actant les participations intercommunales du programme PIG Habiter Mieux ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour siéger au Comité de Pilotage PIG Habiter Mieux;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme représentant M. Dominique THIEBAUD comme référent du PIG Habiter Mieux.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. SCoT

Mme. Claire COLLIAT demande à savoir ce qu'il en est de la question du SCoT.

M. Dominique THIEBAUD indique qu'il mettrait à l'ordre du jour du Comité Syndical l'arrêt une fois que les trois Présidents de Communautés de Communes lui auraient autorisés à le faire. Il évoque que beaucoup de questions posées par les EPCI ont trouvé réponses mais se pose encore la question de la consommation foncière des zones d'activités.

M. Eric DARBOT confirme que le point de discussion se situe au niveau du volume de surface des zones d'activités par Communauté de Communes et demande à savoir si une souplesse ne pourrait pas être trouvée.

M. Charles GUENE regrette que l'on se focalise sur la consommation foncière. Il faudrait peut-être envisager de conserver une souplesse dans l'affectation des hectares en ZAE en mettant en place un pot commun entre les 3 EPCI, 20% par exemple du volume total ouvert dans le SCoT, ou 20 hectares par exemple, et une fois qu'un EPCI aura consommé son stock, utiliser le pot commun pour son besoin. Il complète en se questionnant sur la durée de la dynamique récente de consommation foncière dans les zones d'activités. En tout état de cause, il ne faut pas bloquer la progression des PLUi et les petites communes et ne pas tarder à arrêter le SCoT. Si on ne le fait pas avant les élections, on repart pour un minimum de un an de report de l'arrêt.

M. Dominique THIEBAUD précise que cette proposition sera travaillée, avec le regard juridique nécessaire.

M. Patrick BERTHELON indique qu'il est difficile de se projeter à 15 ans sur les projets économiques à venir.

M. Eric DARBOT met en avant l'outil SRADDET qui permet de décompter le foncier des projets d'intérêts régional pour les zones d'activités. Emmanuel PROBERT indique que dans la règle du SRADDET, ce n'est pas une zone d'activité qui pourra ne pas être comptabilisée dans la consommation foncière, mais bien le projet d'entreprise sur



son seul terrain. On ne pourra pas sortir les zones d'activités en intégralité de la consommation foncière à vocation économique.

M. Romary DIDIER demande ce qui est acté par la DDT sur les surfaces économiques et que l'on doit associer les maires des bourgs où se passe l'activité économique.

M. Dominique THIEBAUD indique qu'un atlas des ZAE a été formalisé, avec une carte par zone, validé avec chacun des élus. Cet atlas est annexé au DOO.

Le tableau récapitulatif des consommations dans les zones d'activités est présenté. Il met en avant que les 65 hectares proposés par le SCoT viennent en complément des zones déjà viabilisées ou près de 98 ha sont disponibles (ce que précise l'atlas), ce qui représente un potentiel foncier global dans les ZAE de 163 ha (pour 130 hectares consommés ces quinze dernières années).

M. THIEBAUD rappelle qu'après l'étape d'arrêt, il y a encore un temps consultation des personnes publiques, dont les EPCI. Il indique aussi que l'on tend vers le zéro artificialisation. Plus on attend plus on sera imposé. Le SRADDET est en vigueur depuis le 22 novembre et confirme tout cela.

- M. Charles GUENE souhaite qu'une réunion avec les présidents des EPCI soient menées rapidement.
- M. Dominique THIEBAUD précise que cette réunion est déjà programmée.
- M. Romary DIDIER demande à ce que les maires des bourgs centres soient associés.
- M. Charles GUENE indique que cela reste de la responsabilité des EPCI.

5.2. Dates de réunion

Signature du Contrat Local de Santé du Pays de Langres : 17 décembre 2019 à 17h30 à la Salle Jean Favre

Commission tourisme = mardi 7 janvier 2020, 18h00 à la Maison des services

Comité syndical : lundi 20 janvier 2020 à 18h00 : DOB - Salle Jean Favre

Comité syndical : jeudi 13 février 2020 à 18h00 : Budget 2020 – Salle Jean Favre

La séance s'est levée à 19h38.

Monsieur Dominique THIEBAUD Président du PETR du Pays de Langres

